Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_322-DE

Délibération n° 2026.322

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 novembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 9 Novembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – Dominique BOSSERAY – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	52
Pouvoirs :	2
Votants :	54

Date de la convocation : 3 novembre 2026

Date d'Affichage : 10 novembre 2026

Vote :	
Pour :	54
Contre :	0
Abstention :	0

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN
Olivier POSTE a donné pouvoir à Roger BUFFET

Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :

Hubert COUASNON – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT, Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : P. DALLÉ est désigné secrétaire de séance

2026.322 - Attractivité Economique - Pass Commerce Artisanat - Attribution de subventions

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_322-DE

Fougères Agglomération **2026.322**

2026.322 - Attractivité Economique - Pass Commerce Artisanat - Attribution de subventions

Vu la délibération n°2023.089 du Conseil d'Agglomération en date du 5 juin 2023 approuvant les termes de la convention avec le Conseil Régional de Bretagne portant sur le dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT ;

Vu la délibération n°2023.091 du Conseil d'Agglomération en date du 5 juin 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat avec la Ville de Fougères ;

Il est proposé d'attribuer une aide au titre du dispositif Pass Commerce Artisanat aux entreprises suivantes :

Entreprise	Adresse	Activité	Projet	Montant des travaux	Montant de l'aide	Part Fougères Agglo	Part Région	Part Ville de Fougères
JOANNA PARADISO (JOLLY JOANIE)	5 Bd Saint Germain 35300 FOUGERES	Pâtisserie artisanale et végétale	Investissements immobiliers et matériels	9 999,61 €	2 999,88 €	50% 1499,94 €	-	50% 1499,94 €
MORENKO (SYMEON)	17, Rue Nationale 35300 FOUGERES	Pizzeria - Epicerie italienne	Investissements matériels	27 499,99 €	7 500,00 €	40% 3000 €	30% 2250 €	30% 2250 €
GARAGE GAILLARD	26, Rue du Docteur Bertin 35300 FOUGERES	Réparation et vente de véhicule automobile	Investissements matériels	33 727,50 €	7 500,00 €	40% 3000 €	30% 2250 €	30% 2250 €

Montant des investissements	71 227,10 €
Montant total des aides accordées	17 999,88 €
Montant total financé par Fougères Agglomération	7 499,94 €
Montant total financé par la Région	4 500,00 €
Montant total financé par la Ville de Fougères	5 999,94 €

Une convention d'attribution de l'aide sera établie avec les entreprises bénéficiaires.

Vu l'avis de la Commission « Attractivité économique, emploi et formations supérieures » du 27/10/2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention aux établissements désignés ci-dessus, conformément aux conditions du dispositif Pass Commerce et Artisanat ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-président à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 09/11/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET